

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 8
Présents : 7
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation 25/05/2024

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie, Mme CRUET Cynthia

Etait absent :

Etaient excusés : M. CAZES Jérôme

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROBERT François

DELIBERATION PORTANT RECTIFICATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS SUR LE BUDGET DU MULTISERVICES

Une erreur d'affectation de résultat a été décelée, et après étude, elle remonte à 2020.

Après échange avec le Trésorier et le conseiller aux décideur locaux, Monsieur le Maire propose de rectifier les résultats du budget multiservices par l'adoption d'un budget supplémentaire comme détaillé ci-après :

ANNÉES	AFFECTATION ERRONÉE	AFFECTATION CORRECTE
2020 → 2021	001 : 0 1068 : 0 002 : 24900	001 : -1463,32 1068 : 1463,32 002 : 20716,84
2021 → 2022	001 : -12 913,32 1068 : 12 913,32 002 : 11 349,78	001 : -11 450 1068 : 11 450 002 : 11 349,78
2022 → 2023	001 : -5 257,20 1068 : 5 257,20 002 : 14 364,38	001 : -5 257,20 1068 : 5 257,20 002 : 9 107,18
2023 → 2024	001 : -16 257,39 1068 : 14 608,80 002 : 0	001 : -16 257,39 1068 : 9 351,60 002 : 0

Après discussions, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les propositions d'affectations ci-dessus exposées et donne tout pouvoir de rectification à Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Pour extrait conforme,

